

Dès 1988, une formation EJE avec maintien dans l'emploi a été mise en place au CERPE.

Cette formation répond aux besoins des employeurs et des salariés du secteur de la petite enfance, qui choisissent cette solution d'alternance selon le principe : 3 semaines sur le lieu d'emploi, 1 ou 2 semaines au centre de formation et des périodes de formation pratique hors emploi. Les employeurs peuvent ainsi satisfaire la demande de qualification de leur personnel, en conservant leurs salariés au sein de la structure.

L'Éducateur de Jeunes Enfants est parmi les travailleurs sociaux, le spécialiste de la petite enfance de la naissance à 7 ans. Son travail porte sur :

- l'Éducation,
- La prévention,
- Le travail en équipe,
- L'engagement dans la dynamique inter-institutionnelle.

Les EJE travaillent dans des structures aussi variées que les crèches, multi-accueils, jardins d'enfants, les services de l'enfance en difficulté (MECS, IME...).

### Le projet pédagogique du CERPE

- Donner les moyens à toute personne motivée, d'entreprendre la formation qu'elle désire.
- Tout mettre en œuvre pour que les personnes gardent ou reprennent confiance dans leurs capacités à réussir et à devenir des professionnels compétents.
- Créer un cadre de travail personnalisé, accompagnant chacun dans sa démarche de formation et dans son inscription au sein d'un collectif.
- Faire le choix de la pédagogie active et institutionnelle centrée sur l'implication, la participation et la mutualisation des savoirs et des pratiques de chacun, l'engagement en formation.

**La formation de niveau 6 (grade licence) est organisée sur 3 années (6 semestres universitaires, 180 ECTS). Elle comporte 1500 h d'enseignement théorique, et 560 h sur le terrain : 2 périodes de formation pratique hors employeur, de 8 semaines chacun)**

La formation s'organise dans une alternance entre temps de cours au centre de formation et temps de " formation pratique" sur des terrains d'exercice du métier d'Éducateur de Jeunes Enfants, auprès d'un professionnel diplômé, le plus souvent un Éducateur de Jeunes Enfants.

Il s'agit de rencontrer des professionnels dans l'exercice de leur métier.

Les contenus sont dispensés principalement par les formateurs permanents du C.E.R.P.E. ainsi que par des intervenants occasionnels, professionnels de terrain.

Les contenus sont organisés selon 4 axes thématiques (Domaines de Formation) et sont mis en lien dans le cadre d'analyse des pratiques et d'initiation à la recherche action.

### Ces contenus sont répartis de la manière suivante :

- **Domaine de Formation 1** - 500h  
Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille
- **Domaine de Formation 2** - 500h  
Action éducative en direction du jeune enfant
- **Domaine de Formation 3** - 250h  
Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle
- **Domaine de Formation 4** - 250h  
Dynamiques interinstitutionnelles, partenariales et réseaux

*N.B. :Les candidats titulaires d'autres diplômes peuvent faire la demande d'allégement, elle sera examinée par la commission idoine.*

### Vous êtes salariés :

• Votre inscription passe par le C.E.R.P.E.

Un dossier de candidature doit être constitué et déposé au CERPE.

Vous pouvez soit le retirer au centre de formation ou le télécharger sur notre site internet : [www.cerpe.info](http://www.cerpe.info)

➤ **Le coût de l'admission est gratuit**

➤ **Coût de la formation complète : 18 300€**

➤ **Coût de la formation allégée 15 738€**

**(prise en charge par l'employeur ou OPCO, pas de financement personnel)**

Toutes les personnes dont le dossier aura été retenu seront convoquées pour une épreuve orale collective portant sur :

- Leur projet de formation,
- La faisabilité de la formation.

### Les candidats doivent être titulaires :

- D'un baccalauréat ou un titre admis en équivalence ou,
- Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) ou,
- être titulaire d'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture.
- CAP petite enfance,
- Aide Médico-Psychologique,
- Auxiliaire de Vie Sociale,
- Accompagnant Éducatif et Social...)

**et** justifier de temps d'expérience professionnelle dans le champ de la petite enfance.

Pour cette dernière condition, une commission présidée par la direction du C.E.R.P.E. étudiera chaque dossier en vue d'une possible admission

## VALIDATION DU DIPLÔME

### • Organisation de la Certification

- Trois domaines de compétences sont certifiés en centre de formation (les domaines 2,3,4),
- Le domaine de compétence 1 est certifié en deux temps, une épreuve en centre de formation, puis une épreuve de soutenance orale d'un mémoire professionnel a lieu au 6e semestre en centre d'examen. Cette dernière épreuve clôture les validations et conduit à l'obtention du Diplôme d'Etat.

**A savoir pour les personnes en situation de handicap :** En lien avec le référent handicap, des aménagements de la sélection, de la formation théorique et pratique ainsi que des épreuves de certification en vue de la diplomation, peuvent être organisés et accompagnés de manière individualisée. Contact : Jean-Marc BRUN

**C.E.R.P.E**

52, rue Charles Tillon  
93300 Aubervilliers.  
01 48 34 67 26

Contact : **Myriam Altindagolu**  
Email : [cerpe@cerpe.info](mailto:cerpe@cerpe.info)  
Site internet : [www.cerpe.info](http://www.cerpe.info)

Le CERPE est une Association loi 1901 qui a pour but de dispenser des formations dans le secteur sanitaire et social et de soutenir toute action au service de la petite enfance et du travail social.

**Le C.E.R.P.E est en partenariat avec l'Université PARIS 8 (Saint-Denis) au sein du Département Sciences de l'Éducation**

### Nos partenaires :



**La formation d'Éducateur de  
Jeunes Enfants  
(EJE)  
Avec Maintien dans l'Emploi**



Siret : 314 152 018 00037



**Certificat n°FCM24909**

